

6 Société et Culture

**Célébration de la Journée internationale de la veuve, hier
Un atelier pour mieux outiller le conjoint survivant**



Marie-Françoise Dikoumba, pendant son allocution. A sa droite, le Dr Mamadou Kanté.



Le procureur de la République (micro), donnant aux veuves quelques conseils sur les procédures judiciaires.



Un aperçu de l'assistance.

F.B.E.M
Libreville/Gabon

PERMETTRE à la veuve, plus vulnérable, de s'imprégner des dispositions sociale, civile et judiciaire à sa portée, contre la spoliation de ses biens, et pour son accompagnement social. Tel était l'objectif visé par l'atelier dont le thème est, "Le renforcement du dispositif de protection des veuves", présidé, hier, à l'immeuble Arambo par le ministre délégué à la Prévoyance sociale, Mme Marie-Françoise Dikoumba en partenariat avec le Fonds des Nations-

unies pour la population (UNFPA) au Gabon. Activité comptant pour la cinquième édition de la Journée internationale de la veuve, elle a vu la participation de nombreux conjoints survivants, des autorités politico-judiciaires, ainsi que des membres d'ONG et d'associations exerçant dans ce domaine. D'entrée, Marie-Françoise Dikoumba a tenu à remercier l'initiatrice de l'instauration de cette Journée auprès des Nations-unies, Sylvia Bongo Ondimba, première dame du Gabon, avant d'en relever les contours. "Le protocole de Maputo, relatif aux droits

des femmes, ratifié le 10 février 2011 par le Gabon, assure la promotion et la protection des droits des femmes en général, et de la veuve en particulier. Cet instrument international rappelle ainsi en son article 8, l'accès des femmes à l'assistance et aux services juridiques. Il réaffirme solennellement en son article 21, à la veuve, son droit à obtenir une part équitable dans l'héritage des biens de son conjoint...Mais le contentieux en matière d'héritage reste abondant dans nos familles. On peut citer les actes de violences faites à la veuve tels que les violences physiques, les violences éco-

nomiques, et celles psychologiques. Arrêtons cette violence des temps modernes, cette crise humanitaire silencieuse !», a-t-elle martelé. Quant au représentant résidant de l'UNFPA, le Dr Mamadou Kanté, faisant une autopsie de la problématique, il évoque comme préalable à sa résolution, entre autres, la nécessité de se débarrasser des pesanteurs socioculturelles, lesquelles empiètent parfois sur la législation. Autres temps forts de ce moment, les témoignages de trois veuves, spoliées, qui par un oncle, ou des neveux, devant une assistance en émoi. Des

femmes, à la recherche de solutions face à leurs maux, et que le procureur de la République, Sidonie Flore Owoué, a invité à se rapprocher du parquet de Libreville pour d'éventuelles procédures judiciaires, non sans leur distiller des conseils avisés en droit successoral. Enfin, des conférences thématiques ont été données, dont une présentation du «Guide pratique de la vulgarisation du droit du conjoint survivant au Gabon», par Marie-Anne Mboga, magistrat. Un outil bientôt disponible, s'adressant plutôt aux populations, visant à mieux informer les uns et les au-

tres sur la question, et qui a suscité une forte attente auprès de l'assistance. C'est aussi un dispositif qui rejoint dans son esprit le récent renforcement des dispositions pénales en matière de prise en charge du conjoint survivant, et qui font dire à Marie-Françoise Dikoumba que les veuves ne doivent plus se laisser léser. "C'est pourquoi, il appartient à la victime veuve de dénoncer les cas de violation de ses droits ; au corps judiciaire de lire le droit, de réprimer les potentiels spoliateurs des biens du conjoint survivant et de rendre les décisions en toute équité", a-t-elle déclaré.

**Droits de l'enfant/ Atelier de validation de la méthodologie du manuel sur les droits de l'enfant
Bientôt les droits de l'enfant enseignés au Gabon**



Le ministre Alexandre Desiré Tapoyo (2e à partir de la droite) a présidé l'ouverture de l'atelier...



... en présence des directeurs des écoles nationales de formation professionnelle et des centres d'instructions des armées.

SNN
Libreville/Gabon

DANS son souci d'intégrer les droits de l'enfant dans son système d'enseignement général et professionnel, afin de répondre à l'une des recommandations de la Convention relative aux droits de l'enfant, un atelier de validation de la méthodologie du manuel sur les droits de l'enfant dans les écoles nationales de formation profession-

nelle, s'est ouvert, hier, à l'École nationale de la magistrature de Libreville, à l'initiative du gouvernement. Ces assises ont été ouvertes par le ministre des Droits humains, de l'Égalité des chances et des Gabonais de l'étranger, Alexandre Desiré Tapoyo, en présence de l'administrateur en charge de la protection de l'enfant au Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), Michel Ikamba, et du représentant du directeur de l'ENM, Ange-Claude

Nkoghe. D'entrée, le ministre des Droits humains a précisé que cet atelier s'adresse aux directeurs des écoles de formation professionnelle (écoles des instituteurs, de police et de gendarmerie, Institut national de formation d'actions sociale et sanitaire, etc.). Objectif : amener les participants à amender au mieux l'ébauche de méthodologie du manuel mise à leur disposition. Pour Alexandre Desiré Tapoyo, «l'opérationnalisation de ce manuel dans les

écoles nationales de formation fera des acteurs de la protection de l'enfance du Gabon, des promoteurs de la paix sociale et des partisans de la communication pour le développement et l'intérêt supérieur de l'enfant.» Car, a-t-il renchéri, « l'objectif est d'amener les personnes qui sont au contact de l'enfant, à changer de perception et d'attitude, afin de considérer l'enfant comme le fondement et la continuité de la vie.» Un point de vue partagé par l'administrateur en

charge de l'enfant à l'Unicef, pour qui « l'élaboration du document sur les bases andragogiques et non pédagogiques permettra aux futurs magistrats de mieux cerner le contexte juridique humanitaire de l'enfant auteur, victime ou témoin d'une violation des droits», a indiqué Michel Ikamba. Pour sa part, le représentant du directeur général de l'ENM a cru bon d'insister sur l'importance des droits de l'enfant pour tous les États, et de la nécessité de l'appréhender à partir

d'une approche plurielle. « Les droits de l'enfant sont une exigence dans nos États, qui devraient se concevoir de manière constante et dynamique. Cette approche transversale du sujet se doit d'être appréciée par le regard de tous les intervenants, à savoir la famille, les éducateurs, les religieux, les organisations non gouvernementales, les officiers de police judiciaire, les professionnels du droit, l'État et les organisations internationales», a déclaré Ange-Claude Nkoghe.